



Directive 560 (2000)¹

Menace des partis et mouvements extrémistes pour la démocratie en Europe

Assemblée parlementaire

L'Assemblée, se référant à sa [Recommandation 1438 \(2000\)](#) sur la menace des partis et mouvements extrémistes pour la démocratie en Europe, charge sa commission des questions politiques de suivre de très près les développements liés aux activités de ces partis et mouvements et de lui en faire rapport au moins tous les deux ans, en prenant en considération les travaux de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (Ecri).

1. Discussion par l'Assemblée le 25 janvier 2000 (2e séance) (voir [Doc. 8607](#), rapport de la commission des questions politiques, rapporteur: M. Gjellerod). Texte adopté par l'Assemblée le 25 janvier 2000 (2e séance).

